

Neo Performance Materials Inc.

Premier appel public à l'épargne d'actions ordinaires

Sommaire des modalités

Le 9 novembre 2017

Une version modifiée du prospectus provisoire contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposée auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus provisoire et de ses modifications doit être transmis avec le présent document. La version modifiée du prospectus provisoire est susceptible d'être complétée ou modifiée. Aucune souscription ou offre d'achat de titres ne peut être acceptée avant le visa du prospectus définitif. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus provisoire, la version modifiée du prospectus provisoire, le prospectus définitif et toutes leurs modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Les titres offerts dans les présentes n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (la « Loi de 1933 ») ni d'une loi sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis et ne peuvent pas être offerts, vendus ou remis, directement ou indirectement, aux États-Unis (sens donné au terme United States dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933), ou à des personnes des États-Unis (au sens donné au terme U.S. persons dans la Loi de 1933), ni pour le compte ou le bénéfice de personnes des États-Unis, sauf conformément à une dispense des exigences d'inscription en vertu de la Loi de 1933 et des lois étatiques sur les valeurs mobilières applicables.

Les termes clés qui sont utilisés dans les présentes sans y être définis autrement ont le sens qui leur est donné dans la version modifiée du prospectus provisoire. Dans le présent document, le symbole « \$ » et le terme « dollars » désignent le dollar canadien, sauf indication contraire.

- Émetteur :** Neo Performance Materials Inc. (la « Société »).
- Actionnaire vendeur :** OCM Neo Holdings (Cayman), L.P.
- Placement :** Environ 13,6 millions à 15,8 millions d'actions ordinaires de la Société dans le cadre d'un reclassement.
- Prix d'offre :** De 19,00 \$ à 22,00 \$ par action ordinaire.
- Taille du placement :** Environ 300 millions de dollars.
- Option de surallocation :** L'actionnaire vendeur a attribué aux preneurs fermes une option (l'« option de surallocation »), qu'ils pourront exercer, en totalité ou en partie, à tout moment pendant la période de 30 jours qui suivra la clôture pour acheter auprès de l'actionnaire vendeur, proportionnellement, un nombre supplémentaire maximal de ● actions ordinaires (15 % du placement) au prix d'offre pour couvrir les surallocations éventuelles et stabiliser le marché.
- Actions en circulation :** Après la réalisation de l'arrangement, un total de 39 878 384 actions ordinaires seront émises et en circulation, compte non tenu des actions ordinaires qui pourraient être émises à l'exercice d'options, de bons de souscription ou d'autres titres convertibles en cours émis par la Société.
- Emploi du produit :** La Société ne tirera aucun produit du placement ni de l'exercice de l'option de surallocation. Le produit net tiré du placement et de l'exercice éventuel de l'option de surallocation sera payable à l'actionnaire vendeur.
- Participation conservée :** À la réalisation du placement (mais compte non tenu de l'exercice de l'option de surallocation), selon la valeur moyenne de la fourchette du prix d'offre estimatif indiqué ci-dessus, l'actionnaire vendeur sera propriétaire, directement ou indirectement, d'un total d'environ 23,4 millions d'actions ordinaires, soit environ 59 % des actions ordinaires émises et en circulation (environ 21,2 millions d'actions ordinaires, soit 53 % des actions ordinaires émises et en circulation, si l'option de surallocation est exercée intégralement) ou exercera un contrôle sur un tel nombre de ces actions.

Neo Performance Materials Inc.

Premier appel public à l'épargne d'actions ordinaires

Sommaire des modalités

Le 9 novembre 2017

Conventions de blocage :	La Société, les membres de la haute direction et les administrateurs ainsi que certains actionnaires (dont l'actionnaire vendeur) conviendront de s'abstenir, directement ou indirectement, sans le consentement écrit des preneurs fermes, lequel consentement ne saurait être refusé de façon déraisonnable, d'offrir ou de vendre ou d'accorder une option, un bon de souscription ou un autre droit d'achat ou accepter d'émettre ou de vendre ou de prêter, de céder ou d'aliéner de toute autre façon les actions ordinaires ou de conclure un échange ou un autre arrangement en vue de céder à un tiers, en totalité ou en partie, une conséquence économique liée à la propriété des actions ordinaires, ou d'accepter ou d'annoncer publiquement son intention de faire ce qui précède pendant la période débutant à la date du prospectus ordinaire (définitif) et se terminant 180 jours après la date de clôture, sous réserve des certaines exceptions limitées.
Politique en matière de dividendes :	La Société a l'intention d'adopter une politique en matière de dividendes, dont on prévoit l'entrée en vigueur 90 jours après la date de clôture, aux termes de laquelle elle versera aux actionnaires de la Société des dividendes en espèces sur les actions ordinaires à la date de clôture des registres relative à chaque dividende, le dernier jour de chaque trimestre civil. La Société prévoit que le dividende sur les actions ordinaires s'élèvera à 0,095 \$ par action ordinaire par trimestre (0,38 \$ par action ordinaire par exercice).
Type de placement :	Premier appel public à l'épargne sur le marché aux termes d'un prospectus ordinaire déposé dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Placement privé aux États-Unis en faveur d'« acheteurs institutionnels admissibles » (<i>qualified institutional buyers</i>) en vertu de la Rule 144A prise en application de la Loi de 1933, et à l'échelle internationale tel qu'il est permis.
Inscription en bourse :	La Société a demandé l'inscription des actions ordinaires à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « NEO ». L'inscription est conditionnelle à l'approbation de la Bourse de Toronto et au respect de l'ensemble de ses exigences et conditions d'inscription initiales.
Admissibilité :	Les actions ordinaires seront admissibles pour les REER, les FERR, les REEE, les REEI et les CELI.
Teneurs de livres :	Banque Scotia et RBC Marchés des Capitaux.
Commission :	5,50 %.
Date de fixation du prix :	Prévue dans la semaine du 27 novembre 2017.
Date de clôture :	Prévue dans la semaine du 4 décembre 2017.